



reçu le 09 DEC. 2019

Conseil Communal
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 septembre 2019

Les conseillers sont convoqués à cette date avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Appel
2. Informations du bureau du conseil
3. Approbation du PV du 24 juin 2019
4. Préavis municipal n° 34/2019 – Taux d'imposition 2020
5. Communications de la Municipalité
6. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le Président, Monsieur Stéphane Fanchini, ouvre la séance à 20h00. Il salue les conseillers, les Municipaux, le secrétaire municipal, la boursière, et les auditeurs qui sont présents ce soir.

1. Appel

Président : 1

Présents : 25

Excusés : 6 (David Fasola, Christophe Lesquereux, Christel Jaquet, Nicolas Bärtschi, Daniel Nussbaum, Roland Promm)

Non excusé :

Le quorum de 17 est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le Président demande si quelqu'un souhaite apporter une modification à l'ordre du jour.

2. Informations du bureau du conseil

En date du 5 août 2019, nous avons reçu un recours contre la décision du 24 juin du Conseil Communal de Concise approuvant l'article premier du préavis municipal n° 30/2019 relatif à l'autorisation de signature par la municipalité de la servitude de la carrière et de sa convention.

Au vu de la complexité du courrier, il sera envoyé pour lecture à chaque conseiller communal dans les jours qui suivent la présente séance.



Conseil Communal

CONCISE

Monsieur David Romero demande pourquoi une copie de ce recours n'a pas été transmis aux conseillers.

Monsieur le Président répond qu'une copie sera transmise après avoir répondu. Le sujet est délicat et nous avons fait appel à la préfecture pour qu'ils nous apportent leur aide.

Une autre interpellation a eu lieu de la part de la préfecture concernant une pétition « Sauvez le Chasseron » à laquelle il y a lieu d'apporter une réponse.

Le président passe la parole à la commission Ad'Hoc par la voix de Madame Corinne Zwiethig pour la lecture du rapport de la commission Ad'Hoc.

Le président demande de voter la proposition de réponse de la commission.

Résultat du vote : Oui : 23 Non : 0 Abstention : 2

Lors du dernier conseil du 24 juin dernier, la Municipalité a demandé à ce qu'une commission soit nommée pour retravailler le projet de convention du projet de carrière du bois de la Côte. Monsieur Stéphane Fanchini donne la parole au président de la Commission Ad'Hoc, Monsieur Emilio Ramirez, pour la lecture de son rapport.

Le Président, Monsieur Stéphane Fanchini, ouvre la discussion.

Monsieur le Syndic, Patrick Jaggi, trouve légèrement étrange la manière de procéder. Le jour où le référendum aboutit, il ne sera possible de voter que sur la servitude. Il serait plus judicieux de travailler déjà sur un nouveau projet plutôt que d'attendre le résultat du référendum.

Monsieur Emilio Ramirez précise que l'article concernant le droit de servitude a un effet guillotine si le référendum est accepté. Dans le cas d'un refus, on n'aura perdu que quelques mois et il sera toujours temps de travailler le sujet.

Monsieur le Syndic, Patrick Jaggi, demande à ce qu'on lui confirme que ce report du travail concernant le projet de carrière n'est que d'ordre financier.

Monsieur Christian Jaccard souhaite préciser qu'il s'est retiré de cette commission afin de laisser plus de place à un mélange de personnes et pas uniquement des membres de la commission de gestion.



Conseil Communal
CONCISE

3. Approbation du PV du 24 juin 2019

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de voter le PV tel que présenté

Résultat du vote : Oui : 25 Non : 0 Abstention :

4. Préavis municipal n°34/2019 – Taux d'imposition 2020

Le président passe la parole à la Commission des Finances par la voix de Monsieur Eloi duPasquier, qui propose cyniquement, et partant du principe qu'il est préférable de ne pas donner de faux espoirs aux citoyens-contribuables, d'accepter le préavis présenté.

Monsieur David Romero s'interroge quand au maintien du taux d'imposition, alors que dans le dernier PV validé, il était question d'une augmentation d'impôts en cas de refus du projet de convention.

De plus, il semble que cela fait plus d'un an que la Municipalité sait que le taux d'impôts va être augmenter et il considère que c'est un argument qui a été fausement utilisé pour mettre la pression sur la carrière.

Monsieur Patrick Jaggi rassure en disant qu'il n'y a pas d'intention de faire peur ou quoi que ce soit du genre. Ce n'est pas un report de l'augmentation, puisqu'il y avait une diminution d'un côté, et une augmentation de l'autre. Comme on ne sait pas où on va, on ne peut pas décider de baisser les impôts pour les augmenter d'autant de points l'année suivante. Ce qu'on sait, c'est qu'un jour ou l'autre, il n'y aura plus de sous.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de voter le préavis tel que présenté

Résultat du vote : Oui : 21 Non : 2 Abstention : 2

5. Communications de la Municipalité :

Le Président passe la parole à Monsieur Patrick Jaggi.

Suite à son acceptation lors de l'AG de l'ASIGE, il est raisonnable de penser que lors du prochain Conseil, la Municipalité pourra nous soumettre le projet d'agrandissement de l'école Henri Dès.



Conseil Communal

CONCISE

Il y a une visite des Yennish pendant l'été. Il n'y a pas eu de dégâts, tout c'est bien passé et ils sont partis plus vite que prévus. Ni le Préfet, ni la police, ne peut y faire quelque chose. L'état de Vaud a voté en 2012 une loi qui oblige les communes à accueillir les Yennish au mieux de nos possibilités.

Il y a un référendum en cours sur la carrière qui a accueilli 247 signatures valables. Une votation aura sans doute lieu courant 2020.

Il y a également un recours sur la carrière, avec un délai de réponse tant pour la Municipalité que pour le Conseil, au 25 septembre. Ces 2 objets sont traités en parallèle, il n'y a pas un sujet prioritaire sur l'autre.

Concernant les élections à la Municipalité, le dépôt des listes est arrêté au 28 octobre 2019, pour des votations fixées au 24 novembre 2019.

Si le dossier de référendum concernant le PGA est accepté, une date a déjà été arrêtée au 2 février 2020 pour une nouvelle votation.

Les levées d'oppositions se feront par le canton dans ce contexte là.

Monsieur Philippe Mermod explique que la préfecture a été très occupée par l'organisation des JO2020. Ils ont réunis 2020 enfants, avec 2 élèves par commune, au stade de Coubertin.

Il continue ensuite avec un graphique qui a été distribué et qui concerne le radar test posé à la Route de Provence au début de septembre. La bonne nouvelle, c'est qu'une majorité des véhicules respecte tout à fait les limitations en vigueur. La moins bonne nouvelle, c'est qu'il semble y avoir un usager qui dépasse largement les limites. Avec la précision des informations, une surveillance peut être mise en place pour interpeller ce contrevenant.

6. Propositions individuelles et divers

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin souhaite savoir comment va être interprété le large trottoir qui descend direction Place de l'Eglise.

Monsieur Pierre Marro explique que le trottoir est à gauche, les places de parc à droite. Il y aura à nouveau un passage piéton.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin demande si le trottoir doit donc être libre de tout mobilier.

Monsieur Pierre Marro confirme.



Conseil Communal CONCISE

Monsieur Jean-Gabriel Torres demande si quelque chose peut être fait pour limiter la vitesse sur ces grandes bandes de parc, par exemple des pots de fleurs.

Monsieur Pierre Marro répond que malheureusement, pour les quelques contrevenants, il est difficile de tous les intercepter. Le test réalisé dans le village montre bien que la majorité des usagers respectent. Il n'y a pas de recette miracle.

Monsieur David Romero relève aussi le fait que les enfants pensent avoir un trottoir actuellement plus large, et qu'ils s'y sentent en confiance, mais cela ne fait pas ralentir les véhicules.

Monsieur Pierre Marro est persuadé que les usagers du trottoir sont en sécurité. Le 99% des usagers font attention et se mettent de côté. Il y a toujours 1% d'inquiétude. Cela reste une route cantonale et on ne peut pas la rétrécir comme ça, il y a des normes. Il faut attraper « le » chauffard.

Monsieur Eloi DuPasquier informe que dans la nuit du 26 septembre 2019, un certain nombre de communes vont éteindre leur éclairage public. Il se demande si Concise avait envisagé la même chose.

Monsieur Philippe Mermod répond que la nuit du 11 au 12 août, les lumières ont déjà été éteintes.

Monsieur Eloi du Pasquier annonce que c'est une demande qui vient d'être formulée.

Monsieur Michaël Hottinger demande concernant les panneaux publicitaires le long de la route pour les prochaines élections, s'il y a une législature en place, et qui va être responsable de les enlever.

Monsieur Pierre Marro informe qu'il n'y a eu aucune demande à la Commune pour ces panneaux.

Monsieur Christian Jaccard cherche à comprendre la démarche concernant le tout ménage reçu il y a quelques jours concernant le camping de Concise, dont le bail n'a pas été renouvelé.

Monsieur Patrick Jaggi répond que ces personnes ne jouent pas le jeu concernant les 3 places disponibles pour d'autres personnes. Le groupement des Montages Neuchâteloises du TCS n'existe plus. La Municipalité a rencontré à plusieurs reprises ces personnes. Le but est de redonner aux Concois ce qui est à Concise, ils ont eu plus de 2 ans pour s'organiser.

Monsieur Erik Bedelek trouve drôle qu'on parle des campeurs Neuchâtelois, car il a l'impression qu'ils ont un peu émigré vers le parking en Chaffard. Il y a eu pendant



Conseil Communal
CONCISE

bien 2 mois un camping car, une voiture et coin de pique nique sur place, avec une personne pas très agréable qui alpague les riverains.

Monsieur Patrick Jaggi trouve dommage que personne ne l'ait signalé plus vite, un appel à la commune aurait été possible afin d'intervenir plus vite.

Monsieur Joël Jeanneret reviens sur l'histoire du camping... il s'interroge concernant ce terrain qui doit être rendu aux Concois mais où il n'y a que des projets privatifs.

Monsieur Patrick Jaggi explique qu'il a 2 projets un peu similaires en cours actuellement, et que c'est important de pouvoir diversifier l'offre touristique à Concise.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin ajoute que le camping de Concise ne coûte pas grand chose à la Commune et que les résidents consomment au village.

Monsieur Christian Jaccard demande à ce que le Conseil puisse donner son avis sur les futurs projets, car il aimerait savoir ce qu'ils vont rapporter à la commune.

Monsieur David Romero pense qu'on peut s'arrêter là avec les questions puisqu'il n'y a pas de réponses qui sont données.

Monsieur Stéphane Fanchini donne encore lecture de la lettre de démission de Madame Aurore Chabloz.

Il en profite pour signaler que nous ne sommes plus que 32 conseillers et qu'on va se greffer sur les élections du 24 novembre pour essayer d'étoffer un peu nos rangs.

La parole n'est plus demandée.

Le prochain Conseil Communal aura lieu le 9 décembre 2019.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h07.

Le Président :


Stéphane Fanchini



La Secrétaire :


Birgit Knechtel